



CHARTRE PARMAIN CLASSIC

Charte de bonne conduite

des adhérents à l'association et des participants à ses activités.

Les participants aux sorties de voitures anciennes et autres activités organisées par l'association PARMAIN CLASSIC, adhérents ou non à l'association, s'engagent à respecter les **règles de bonne conduite** destinées à maintenir la bonne tenue et la convivialité propres à des rencontres amicales entre passionnés.

- Les véhicules éligibles sont, en principe, âgés de plus de 30 ans, quelle que soit leur marque ou leur époque ; ils doivent être, soit en très bon état d'origine, soit restaurés dans le strict respect de l'état d'origine. Les véhicules d'exception de moins de 30 ans peuvent toutefois être admis par le bureau selon leurs caractéristiques.
- Il n'est pas nécessaire de posséder de véhicule ancien pour être adhérent à l'association.
- Les propriétaires des véhicules participant aux sorties se déclarent prêts à accueillir à bord de leur véhicule, si celui-ci le permet, et si leur assurance le prévoit, les amateurs passionnés ou les enfants qui le souhaiteraient.
- Les propriétaires de véhicules ainsi que les personnes qui les accompagnent, qui participent aux sorties, expositions ou autres activités organisées par l'association, s'engagent à :
 - Ne pas apposer d'affiche de vente sur leur véhicule, ne pas faire de publicité ni vendre de pièces détachées.
 - Ne pas se présenter avec un véhicule à la présentation négligée.
 - Porter une tenue vestimentaire correcte, et si possible en harmonie avec l'époque de leur véhicule.
 - Autoriser l'association PARMAIN CLASSIC à réaliser et publier toutes images, films ou interviews sur lesquels leurs véhicules, eux-mêmes ou leurs accompagnants pourraient figurer. L'association s'engage à masquer ou rendre illisibles les immatriculations des véhicules dont les propriétaires en feraient la demande.
 - Maintenir propres les sites où sont exposés les véhicules, et s'assurer à leur départ que le site est dans l'état où ils l'ont trouvé à leur arrivée.
 - Ne causer aucune gêne aux visiteurs, aux autres participants ni à leurs véhicules ; n'adopter en aucune circonstance une attitude ou des propos irrespectueux ou diffamatoires que ce soit envers les organisateurs, les partenaires, les autres participants ou le public.
 - De manière générale, s'efforcer de faire preuve en toutes circonstances de convivialité et de bonne humeur, et d'adopter une attitude courtoise et accueillante envers le public.
- Dans le cadre de l'utilisation des véhicules lors des sorties organisées par l'association, les conducteurs de voitures anciennes doivent :
 - S'engager à ce que l'attestation d'assurance, le permis de conduire, le contrôle technique soient en cours de validité le jour de la manifestation.
 - Respecter le code de la route et toutes les réglementations en vigueur, notamment posséder dans le véhicule un gilet jaune et un triangle de pré-signalisation.
 - Adopter en toutes circonstances une conduite modérée et responsable.

Certaines manifestations organisées par l'association peuvent comporter un règlement qui, le cas échéant, viendra compléter les présentes règles pendant le déroulement de la manifestation.

Du fait de son adhésion à l'association, ou de son engagement à une manifestation organisée par l'association, chaque participant est considéré comme adhérent à la présente *Charte de bonne conduite*, et accepte de se conformer aux décisions de l'association, représentée par son Président.